



# Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail « gestionnaires de la bande littorale »

## Ordre du jour :

- Rappels de la démarche Natura 2000 et contexte de la Côte Bleue
- Avancement des inventaires biologiques et socio-économiques
- Synthèse des premières réunions de concertation
- Point sur le régime juridique d'évaluation des incidences
- Quels enjeux pour les gestionnaires de la bande littorale

3 février 2011  
Carry-le-Rouet



# Rappels de la démarche Natura 2000 et contexte de la Côte Bleue







## Natura 2000 en France, quelques chiffres

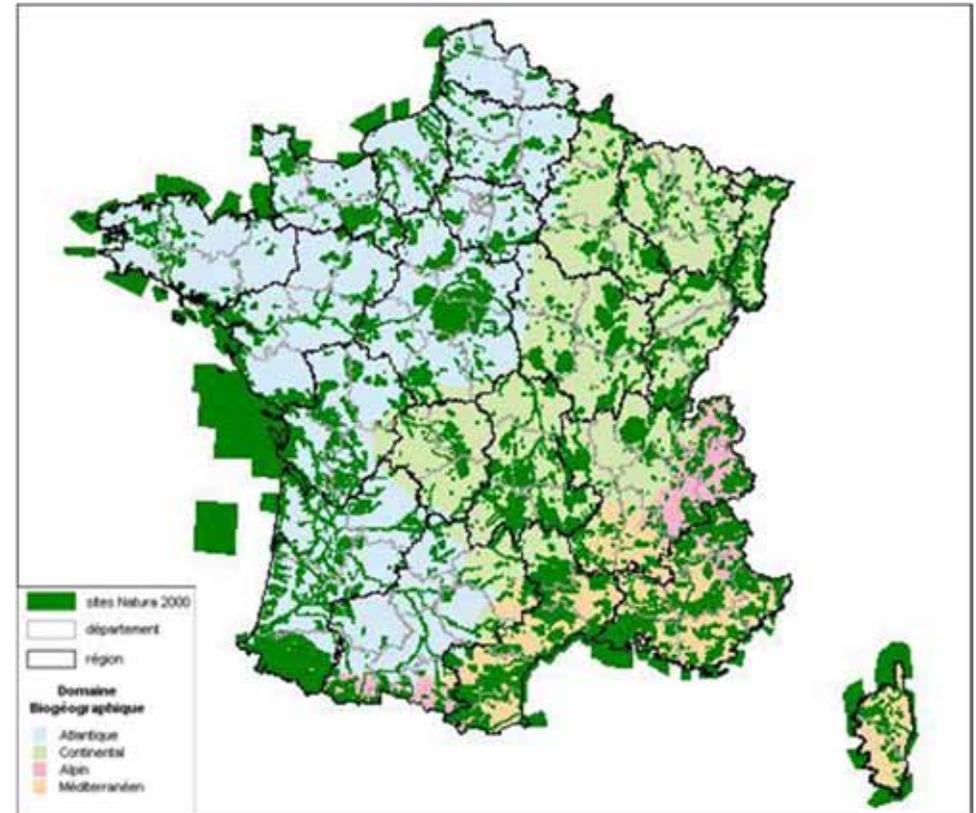
### ● Au niveau terrestre :

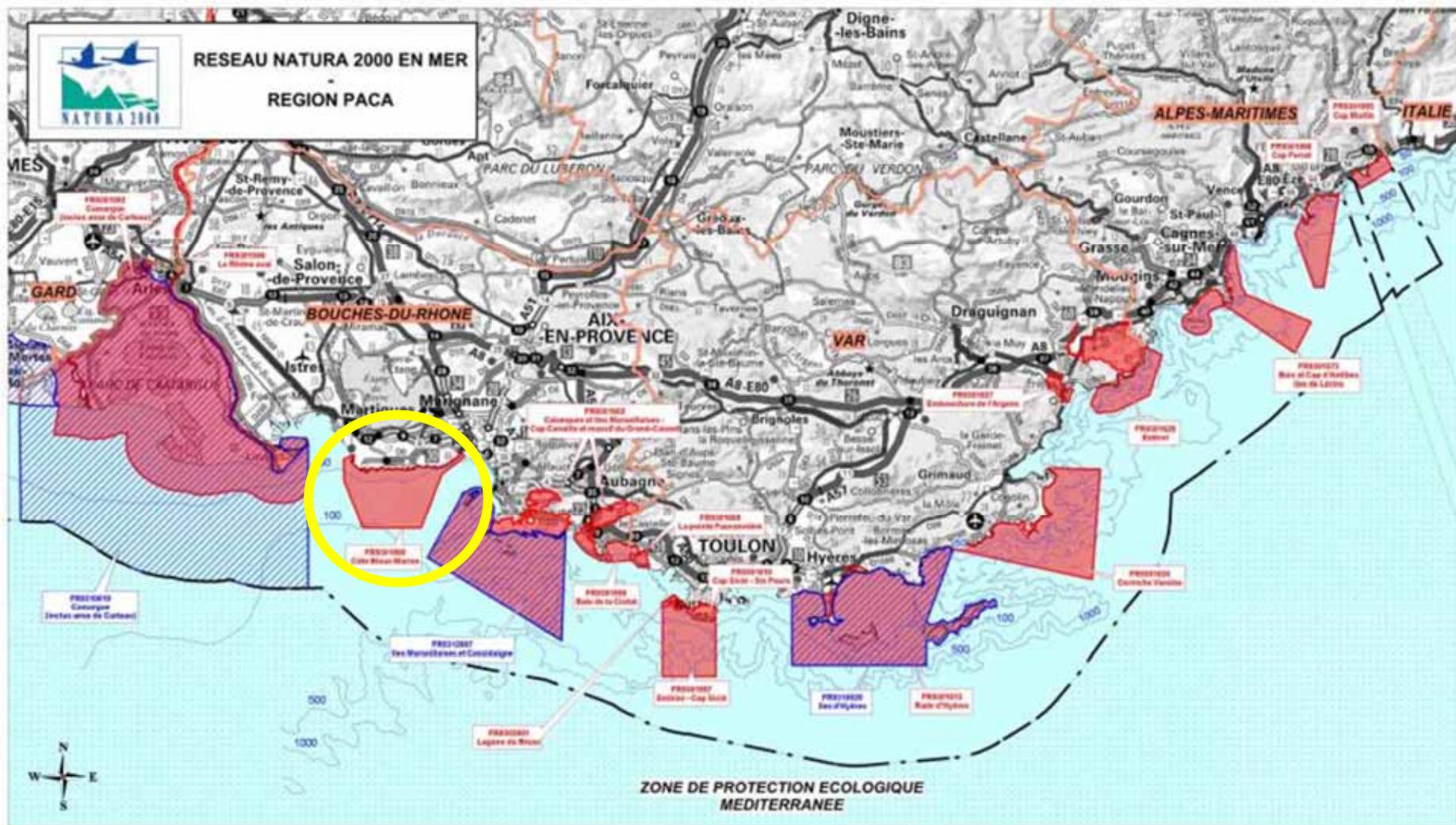
- 1706 sites - 6.82 Mha - 12% du territoire national

### ● Au niveau marin :

- 76 nouveaux sites transmis en nov. 2008 à l'Europe

- Total de 200 sites avec partie marine, 3.1 Mha en mer





**Site Natura - Directive Habitats**

- proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

**Site Natura - Directive Oiseaux**

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)

**PACA: environ 50% du littoral concerné**  
**13 sites marins ou majoritairement marins**  
**6 sites majoritairement terrestre**



Cap sur Natura 2000 en mer





## Site Côte Bleue marine FR 930 1999

Superficie de 18 928 ha, jusqu'à 100 m de profondeur, > 6 MN au large



10 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.



## Site Côte Bleue Marine

Quelques dates clés .....

- Réunion de consultation co-présidée par la Sous-préfecture d'Istres et la Préfecture Maritime le 11 janvier 2008 : proposition de périmètre du site « Côte Bleue Marine ».
- Délibération du Comité Syndical du 29 janvier 2008 : prise en considération, propositions, et candidature opérateur du site.
- Première réunion du Comité de Pilotage (COFIL) le 16 novembre 2009, présidé par la Préfecture Maritime : désignation du Parc Marin de la Côte Bleue comme opérateur.
- Deuxième réunion du COFIL le 28 septembre 2010 : état d'avancement et organisation de la démarche de concertation



## Parc Marin : opérateur

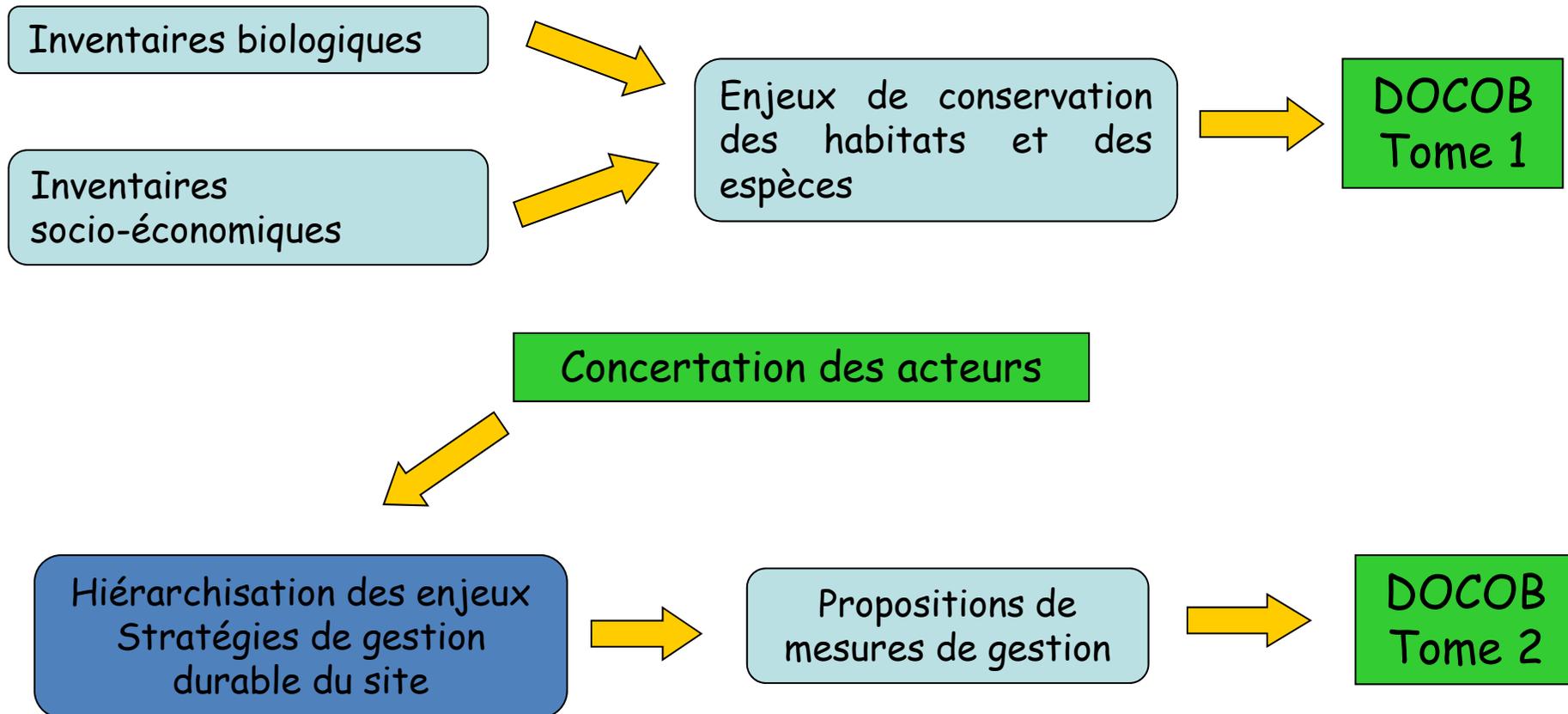
- L'opérateur est chargé de la rédaction du DOCOB :
  - sur proposition du Comité de Pilotage et sous son suivi
  - et en concertation avec les acteurs locaux
- Le DOCOB définit pour chaque site Natura 2000 les enjeux de conservation et les objectifs et mesures de gestion



- Il est approuvé par les Préfets (Maritime, Département) et soumis à l'avis du préfet de région et du Commandant de la zone maritime



## Le document d'objectifs (DOCOB)





# Avancement des inventaires biologiques et premiers résultats

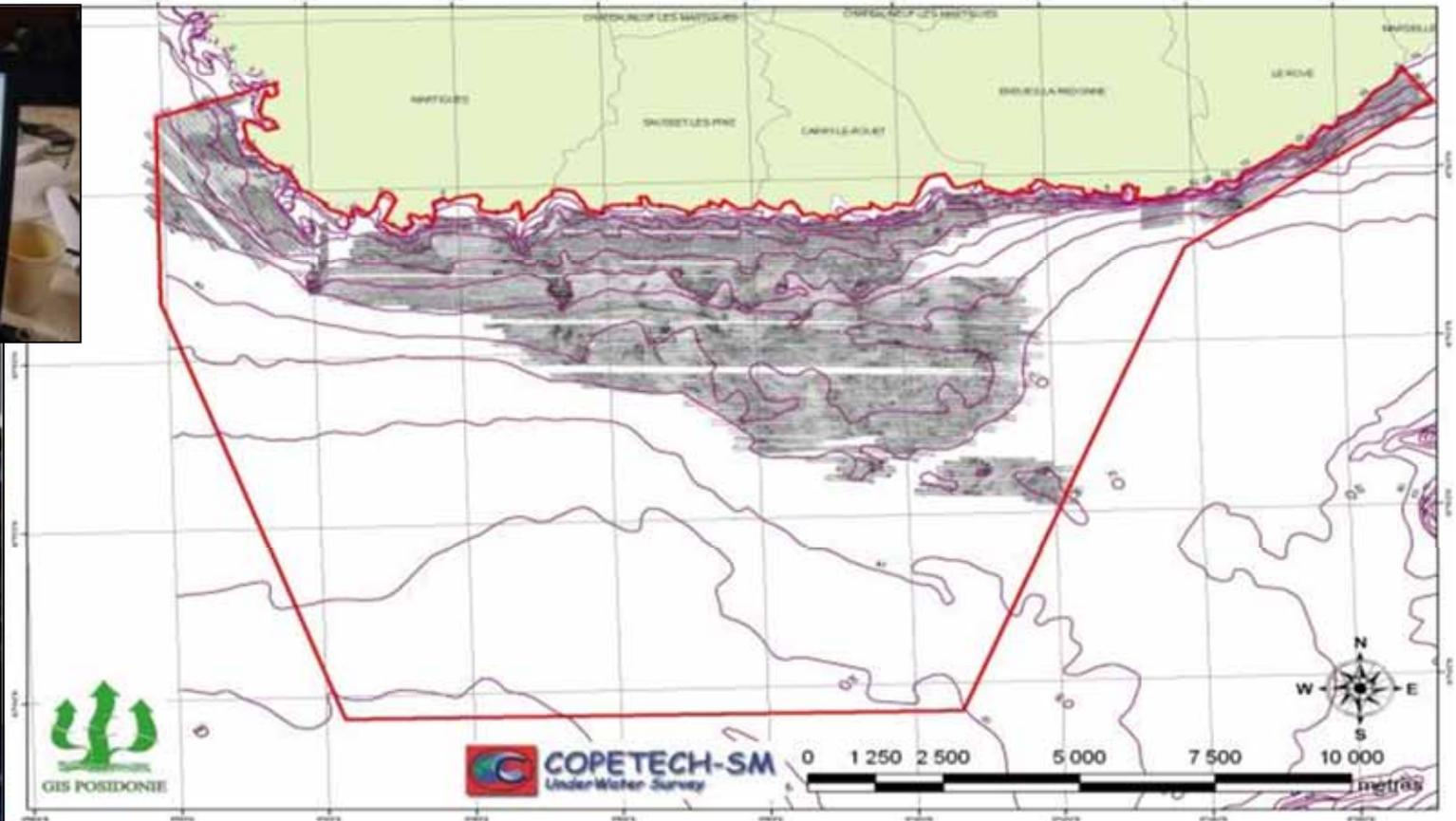




## Campagne cartographique spécifique

Marché national Agence AMP attribué au  
GIS-Posidonie pour le lot 12 « CB Marine » :

- Campagne sondeur et sonar latéral, avril 2010
- 69 km<sup>2</sup> couvert + 25 km<sup>2</sup> multifaisceaux, 780 km de linéaire, jusqu'à -70 m

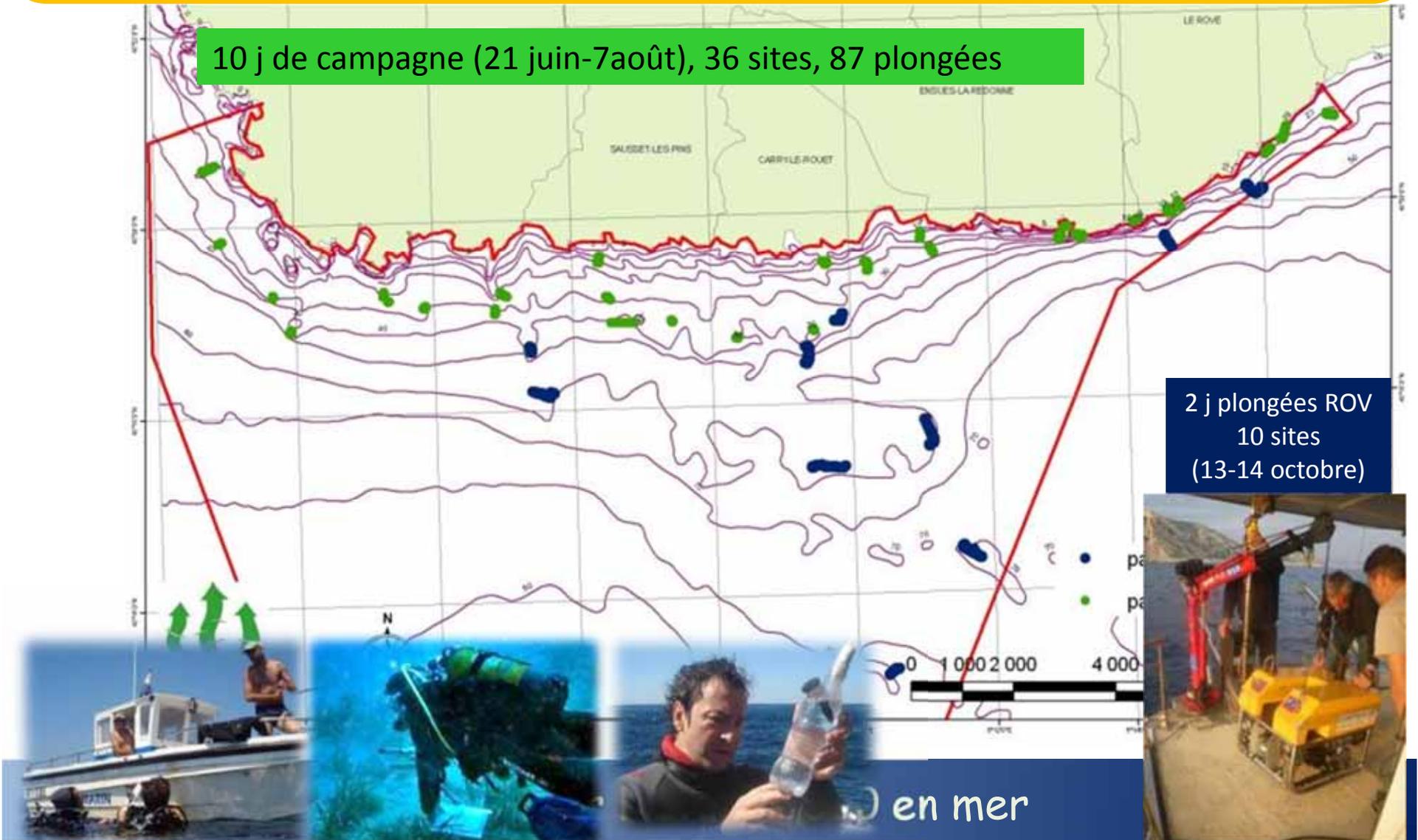




## Vérités-terrain en plongée GIS/Parc Marin

10 j de campagne (21 juin-7août), 36 sites, 87 plongées

2 j plongées ROV  
10 sites  
(13-14 octobre)





## Les habitats Natura 2000 de la Côte Bleue



Herbier de Posidonie  
(habitat prioritaire)



Habitat « Récifs »



### Autres Habitats d'intérêt communautaire :



Grottes



Ceintures algales  
*Cystoseires*



Encorbellement  
à *Lithophyllum*



Bancs sableux



Plages et laisses



## Les espèces Natura 2000 de la Côte Bleue



### - Espèces prioritaires

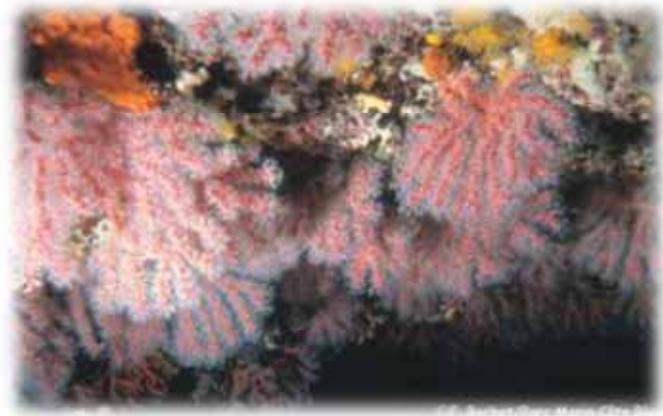
Le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) (annexe 1 DH)

### - Autres espèces :

Annexe 2, 4 et 5 de la Directive Habitat

(ex. grande nacre, datte mer, cigale, corail rouge)

Prise en compte espèces ZNIEFF et Convention Berne/Barcelone  
(ex. langouste, mérrou, corb, oursin, éponges)



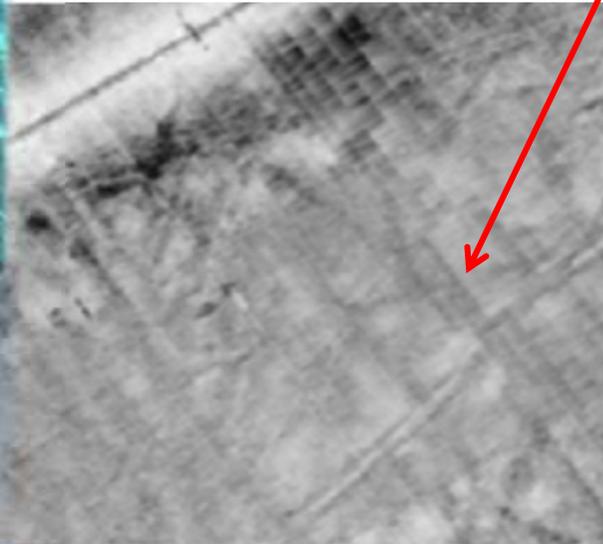


## Atteintes / facteurs de risque sur l'herbier de posidonie

- Plongées sur sites de mouillages forains (Méjean, Elevine, La Vesse). L'impact des ancrages semble très localisé et limité pour les petites unités (plaisance)
- Partie Est du site (large GPMM à Corbières), en limite inférieure d'herbier (-25 m) et au-delà, traces de mouillages liées à l'ancrage de très grosses unités (navires de commerce)



Nombreux sillons visibles sur le sonogramme

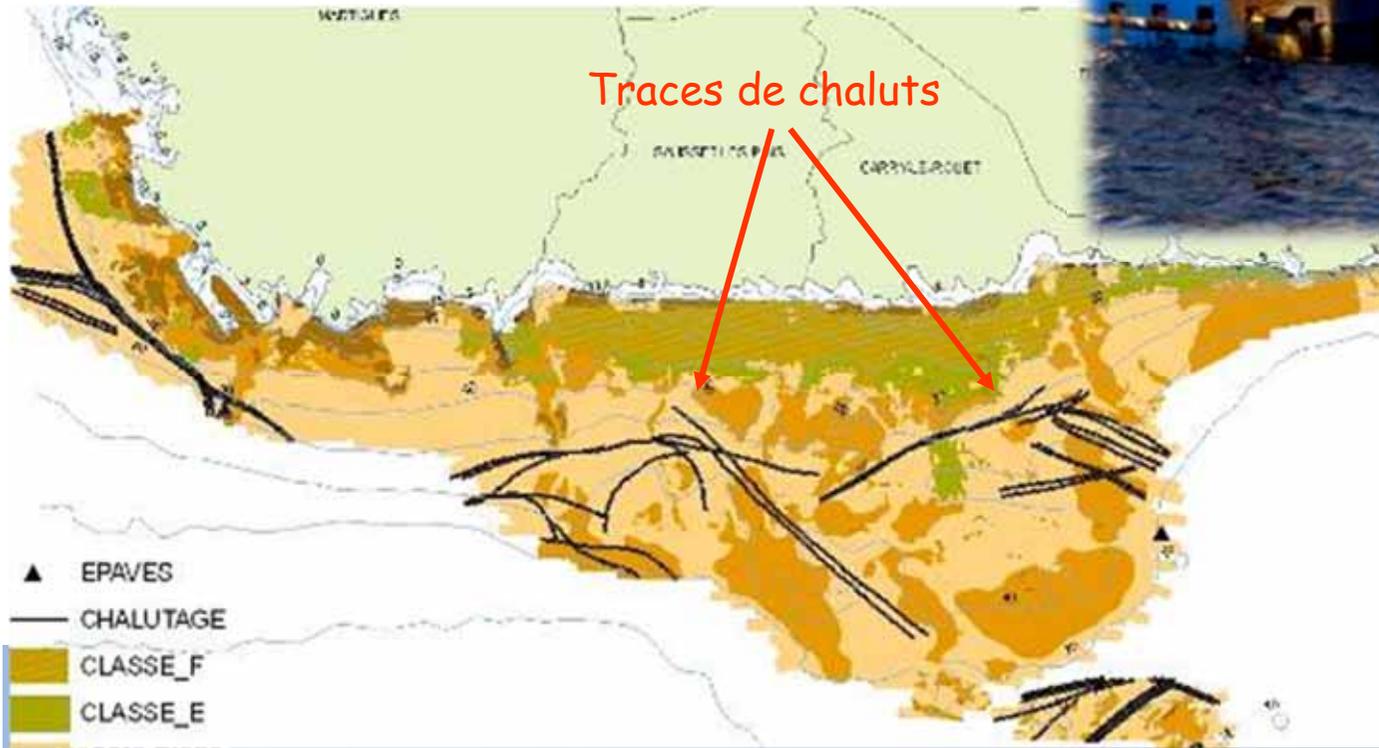


Cap sur Natura 2000 en mer



## Atteintes, facteurs de risques sur les autres habitats

- Impact du chalutage, récurrent dans les 1,5 MN





## Autres facteurs de risques à analyser

- Présence de macro-déchets
- Engins perdus de pêche professionnelle (filets, cordages) et de loisir (lignes, plombs, hameçons, ancres)
- Impact des mouillages (plaisance, plongée, balisages saisonniers)
- Espèces invasives (*Caulerpa racemosa*)





## Avancement des inventaires socio-économiques et premiers résultats





## Les usages en mer sur la Côte Bleue

Le Parc Marin dispose de nombreuses données issues d'inventaires sur la pratique des différents usages en mer :

- Travail de thèse (K. Leleu) sur la pêche professionnelle sur la Côte Bleue (2009-2011, programme PAMPA-GAIUS)
- Programme Empafish (2006) : 1328 questionnaires plongeurs, apnéistes, pêche récréative
- Comptages de fréquentation (en été depuis 2006, cycle annuel 2008-2009)
- Campagne Ecogestes, à destination des plaisanciers, depuis 2005
- Programme Pampa (2008/2009) : 1795 enquêtes pêche récréative





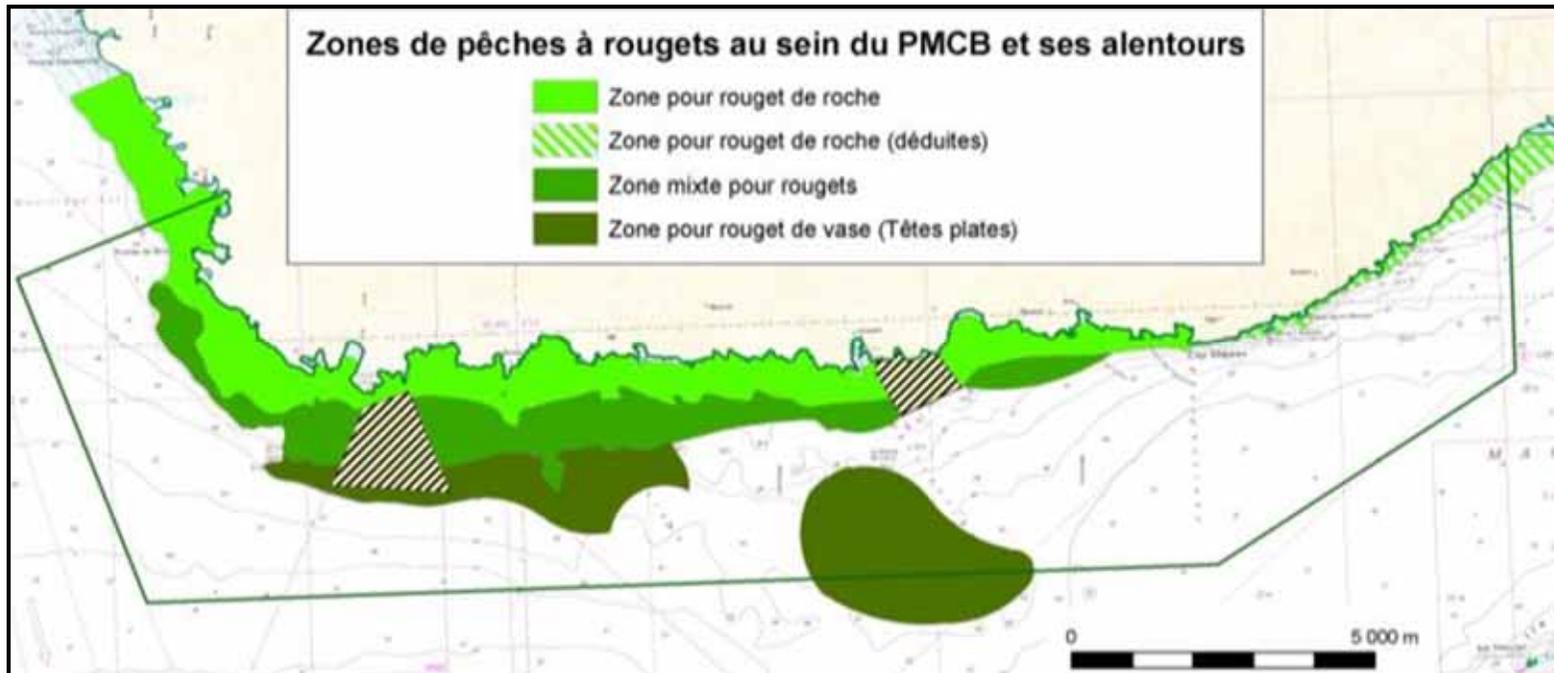
# La pêche professionnelle

Exemple d'activité aux petits métiers: les rougets et la soupe (thèse Kévin Leleu)

Période

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Fort	
Moyen	
Faible	



Profondeur : < 5m jusqu'à 60m pour les « Têtes plates »  
 Habitat : sable et herbier de posidonie ; fonds meubles



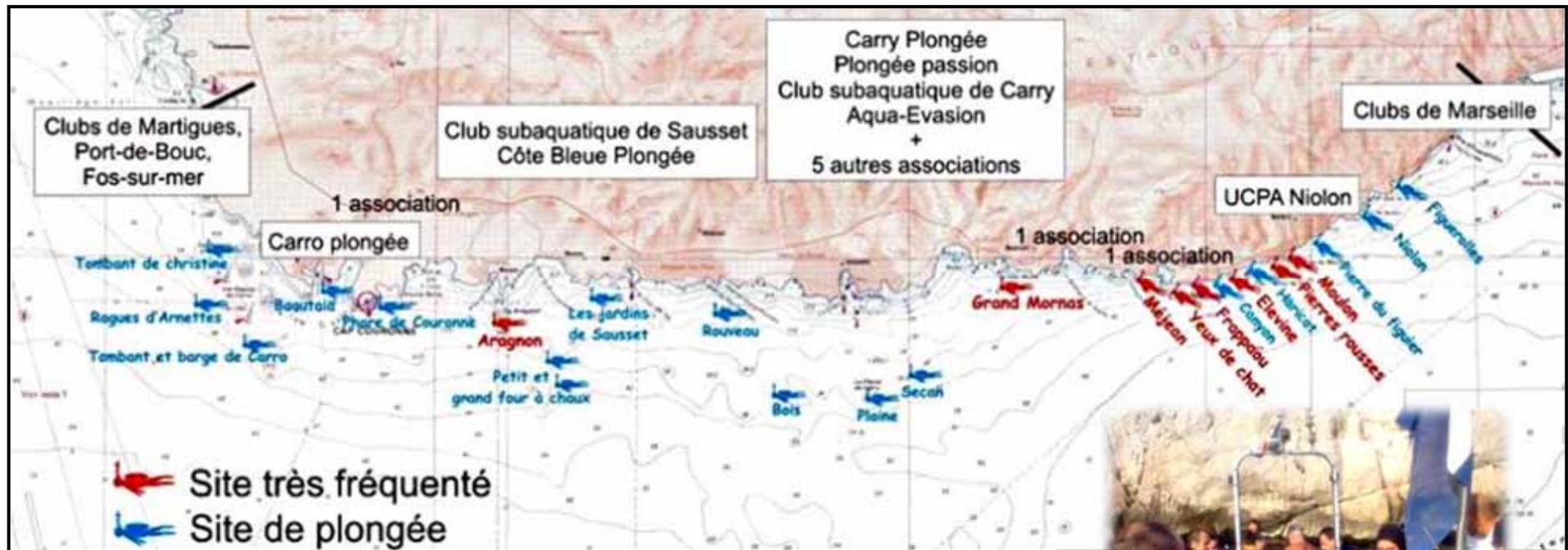
Cap sur Natura 2000 en mer





## La plongée subaquatique

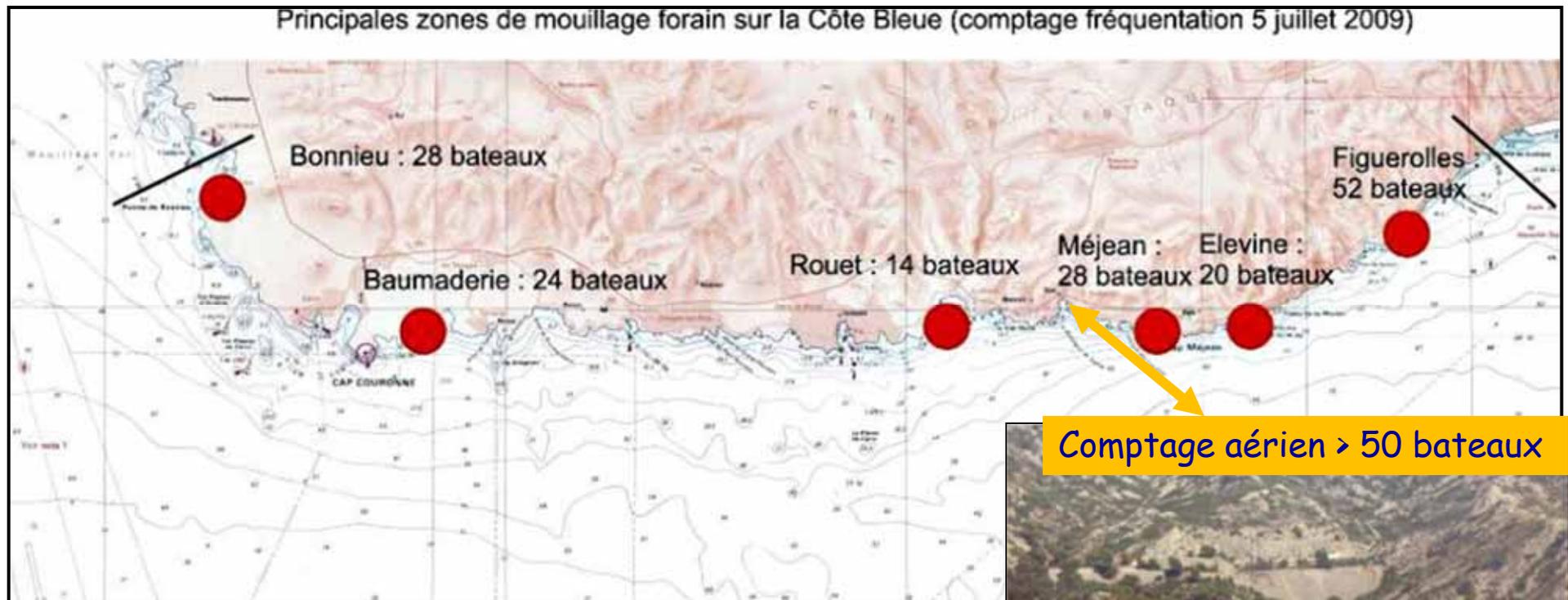
Une estimation de 100 000 plongées/an, 32 structures, 35 sites





## Les zones de mouillage

Principales zones de mouillage forain sur la Côte Bleue



Cap sur Natura 2000 e



## Evaluation de la fréquentation

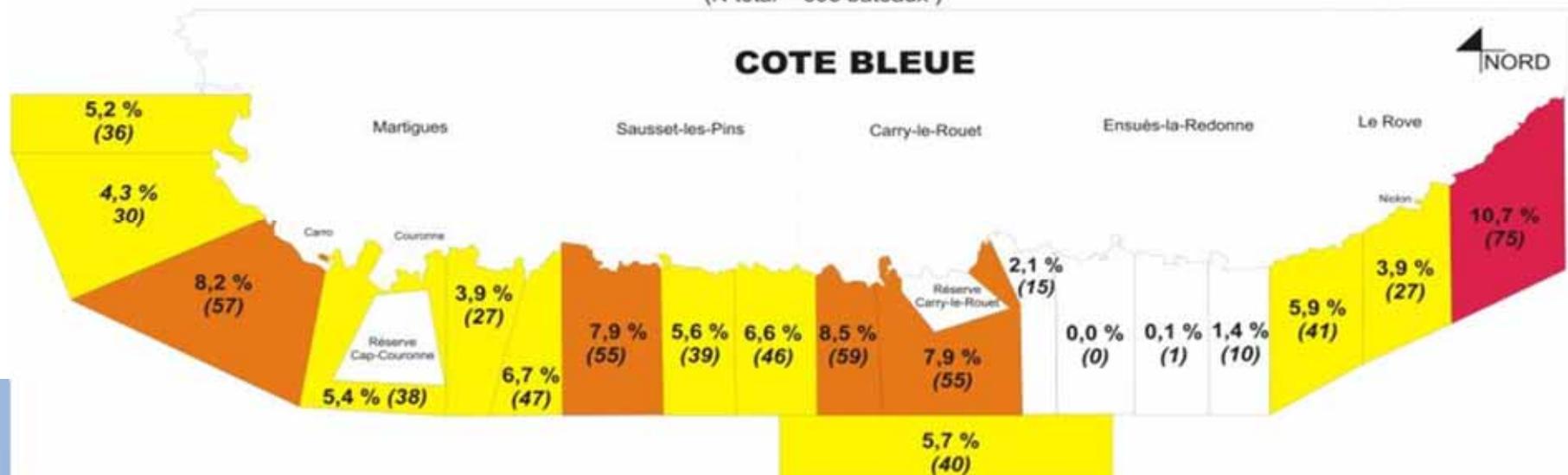
Des comptages réalisés par le Parc sur un cycle annuel

- ➔ Cumul d'observation de 17 818 personnes sur 59 journées :  
 4707 pêcheurs embarqués / 4373 pêcheurs du bord / 1671 chasseurs / 3330 plongeurs / 3737 autres



Carte pêche embarquée : moyenne par zone au cours de l'été 2010 :

Répartition du nombre de bateau de pêche récréative - Juillet/Août 2010  
 (N total = 698 bateaux )





## Aperçu synthétique des premières réunions de concertation





## Les groupes de travail de la concertation

Les ateliers de la concertation sont organisés selon 2 groupes de travail :

- GT1 = Usagers du milieu marin

Ce groupe a été divisé en 3 grandes catégories d'usages :

- La pêche professionnelle
- La plongée subaquatique
- La plaisance / pêche récréative

- GT2 = Gestionnaires de la bande littorale

Il a été proposé, dans un but d'information, d'échanges, et de restitution de la démarche, de rassembler les services de l'Etat, des collectivités et des structures gestionnaires d'espaces naturels



## Bilan des premières réunions du GT1

Les premières réunions ont eu lieu entre septembre et novembre 2010.

Bilan participatif :

- 120 professionnels ou structures associées à la mer ont été invités pour l'ensemble des 3 catégories d'usages du GT1.
- 51 personnes ont répondu présent, soit un total de 42 structures ou professionnels représentés.

La participation a été assez variable selon les catégories d'usages :

	Nb d'invitations	Participants	Nb de Structures présentes
Pêche professionnelle	50	16	15 (30 %)
Plongée subaquatique	26	8	6 (23 %)
Plaisance – pêche récréative	44	27	21 (48 %)
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>51</b>	<b>42 (35 %)</b>



## Synthèse des débats du GT1

Les problématiques et débats à l'issue des réunions ont été les suivants :

### GT1 pêche professionnelle

- Natura 2000 ne concerne pas la gestion des ressources halieutiques (encadrée par PCP)
- Les mesures de protection existantes sur la CB ont été prises avec les pêcheurs professionnels
- Constat sur le chalutage illégal en diminution mais remplacé par la senne tournante
- Prise de conscience sur les engins perdus

### GT1 plaisance / pêche récréative

- la pêche (pro et loisir) est l'identité de la Côte Bleue
- Impact principal : mouillage forain. Mesures de gestion type ZIM paraissent adaptées
- Définition de chartes d'activités, démarche collaborative, retour d'information, veille écologique

### GT1 plongée subaquatique

- Conscients de l'impact du mouillage sur certains sites de plongée : demande de bouées d'amarrage
- Demande de formation naturaliste, de supports d'information et de collaboration avec le Parc
- Pas d'augmentation globale de l'activité plongée, augmentation ressentie des mouillages forains



## Points sur le régime juridique d'évaluation des incidences





# Enjeux pour les gestionnaires de la bande littorale





## Enjeux sur la bande littorale

Les problématiques à débattre concernant les enjeux liés à Natura 2000 sur la Côte Bleue nous paraissent les suivantes :

- Gestion des apports du bassin versant
- Aménagements portuaires et littoraux
- Gestion des plages et des plans de balisage
- Projets et travaux extérieurs pouvant impacter le site
- Reports d'usages à l'échelle de la rade de Marseille
- Coopérations entre gestionnaires d'espaces naturels





## Gestion des apports du bassin versant

Plusieurs types d'apports du bassin versant peuvent être répertoriés :

- Pollutions accidentelles du réseau EU (stations de relevage, rupture canalisation)
- Certains macro-déchets (réseau EP)
- Hydrocarbures (réseau routier et EP, port)
- Rejets de particuliers en mer (EU, piscines)

Des problématiques à priori de second niveau pour Natura 2000 : ces apports du bassin versant sont encadrés par de multiples normes notamment dans le cadre de la DCE.

Les gestionnaires sont tous dans une logique de mise aux normes.

Les nouveaux projets soumis à déclaration ou autorisation au titre de la « Loi sur l'eau » devront aussi l'être sur l'évaluation de leurs incidences pour Natura 2000 (habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné).



## Aménagements portuaires et littoraux

- Ouvrages portuaires, dragages ports et chenaux
- Ouvrages de défense contre l'érosion
- Aménagements du sentier littoral, ...

Ces aménagements sont en principe tous soumis à déclaration ou à autorisation et donc aussi à évaluation des incidences

Habitats concernés par la frange littorale :

- Herbier de Posidonie, code Natura 1120
- Laisses de mer et sables supra/médio, code Natura 1140
- Bancs de sable, code Natura 1110
- Encorbellement à *Lithophyllum byssoides*, code Natura 1170-12





## Gestion des plages et des plans de balisage

La gestion des plages et des balisages entraîne des interventions qui peuvent se décliner comme suit:

- Évacuation des banquettes de Posidonie (litière)
- Rechargement des plages en sables et/ou galets
- Enlèvement des macrodéchets
- Utilisation de bouées et mouillages +/- impactant (avec chaînes, bouée de rappel, ...)
- Ancrage des bouées (corps mort, vis Harmony,...)

A priori non soumis à évaluation d'incidences en dehors des AOT.

Ces interventions peuvent faire l'objet d'améliorations pour être profitables aux habitats et espèces Natura 2000.

Elles relèvent du DOCOB.





## Projets et travaux extérieurs pouvant impacter le site

Les projets majeurs en périphérie du site Natura 2000 sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation de leur incidence sur les habitats/espèces :

- Secteur du Golfe de Fos : grands projets structurants (terminaux méthaniers, terminaux à conteneurs, dragages et clapages, rejets de saumures, rejets thermiques, éoliennes, etc...)
- Secteur Rade de Marseille (aménagement portuaires, évolution des capacités de plaisance, circulation d'eau de la mer > étang de Berre,...)





## Reports d'usages à l'échelle de la rade de Marseille

L'évolution de la plaisance et la mise en place du Parc National des Calanques risquent d'entraîner une augmentation et un transfert de certains usages sur la Côte Bleue, tels que :

- La petite et grande plaisance associées à la pratique du mouillage
- La pêche récréative (du bord, embarquée, chasse sous-marine,...)
- La batellerie (promenade en mer)
- Voire la pêche professionnelle (chalutage, senneurs/lamparo)

L'augmentation de ces activités sur la Côte Bleue est difficile à estimer.

En ce qui concerne le mouillage, et au regard des faibles capacités naturelles du littoral et de son exposition, la mise en œuvre de mesures de gestion site par site devrait mécaniquement en limiter la fréquentation.





## Coopérations entre gestionnaires d'espaces naturels

Les échanges d'informations et l'harmonisation des objectifs de gestion à l'échelle de la façade littorale entre les différents gestionnaires d'espaces naturels pourraient permettre :

- Une meilleure préservation des habitats et des espèces déterminantes par la mise en commun des études et des données biologiques
- Une meilleure caractérisation de la fréquentation et des différents usages sur l'ensemble de la zone
- Une mutualisation des moyens de communication en développant des supports de présentation communs destinés aux usagers sur la thématique Natura 2000



Vers quelles mesures de gestion des activités sur la bande littorale?

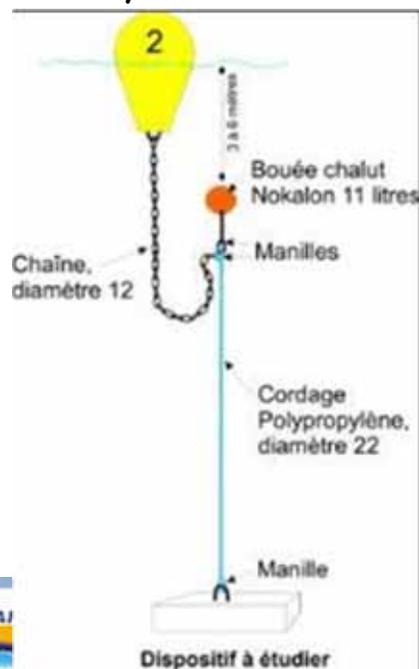




## Gestion actuelle des activités sur la Côte Bleue

### Mouillages :

- Interdiction du mouillage dans les 2 réserves (1983 et 1997)
- Balisage des 300 mètres des communes, dès 2003
- Mise en place d'une ZIM/ZIEM calanque Méjean depuis 2007
- Campagne Ecogestes (depuis 6 ans) : sensibilisation sur les pratiques de mouillage et éco-citoyenneté





## Orientation des objectifs pour les gestionnaires

Les orientations pour les gestionnaires de la bande littorale sur le site Côte Bleue Marine pourraient être les suivantes :

- Construire et élaborer ensemble une charte des plages (code des bonnes pratiques, planification du rechargement en sable, gestion annuelle des banquettes de Posidonie ...),
- Plan de balisage : définir ensemble une stratégie en matière de balisage des plages et de la limite des 300 mètres. Réfléchir à l'opportunité site par site de Zones Interdites au Mouillage avec un système de bouées respectueux des fonds et des habitats sensibles à l'échelle de chaque site
- Associer les services municipaux, les intercommunalités, et les gestionnaires d'espaces naturels à une démarche de mutualisation et de veille écologique : retour d'information sur les études relatives à la qualité des milieux, les acquisitions de connaissances (cartographiques, courantologiques, ...), l'évolution des usages littoraux, les pollutions, les projets d'aménagements,...

Merci de votre attention.....

